



Application de la loi sur la faune au Bénin

Pays	Bénin
Bénéficiaire	Nature Tropicale
Montant total du projet	46 195 €
Montant de la subvention FFEM	22 665 € (49 %)
Partenaires financiers	EAGLE (23 530 €)
Durée du projet	12 mois
Signature de la convention	11 mars 2015

Contexte

Le commerce illégal d'espèces sauvages occupe le 4^{ème} rang du trafic illicite dans le monde, avec des bénéfices estimés à 19 milliards de dollars par an. L'actuel Secrétaire Général de l'ONU a décrit la lutte contre ce trafic comme étant un enjeu de protection de l'environnement et du patrimoine culturel de nombreux pays mais aussi de sécurité, de stabilité et d'économie.

Le Bénin n'est pas épargné par ce trafic, avec des braconniers qui opèrent dans le nord du pays aux alentours du Parc de la Pendjari et du Parc du W. De plus, Cotonou est une zone de transit importante pour le trafic de la faune venant d'autres pays car elle est équipée d'un port autonome et d'un aéroport international.

L'ONG Nature Tropicale, qui bénéficie de l'appui de l'UICN Pays-Bas depuis plusieurs années, est relativement connue au Bénin pour ses actions en faveur de la sauvegarde des espèces menacées, que ce soit par le biais de sorties éco-touristiques d'observation des baleines, par exemple, ou par le biais d'enquêtes sur les trafiquants d'animaux protégés. Elle produit également des documentaires et petits reportages qu'elle diffuse lors d'une émission quotidienne sur la TV nationale (BB24/ORTB).

Objectifs

L'ONG propose ici de répliquer au Bénin le modèle de projet d'application de la loi faunique utilisé avec succès par le Réseau EAGLE (**E**co **A**ctivists for **G**overnance & **L**aw **E**nforcement) dans d'autres pays, en bénéficiant de l'appui d'un membre du réseau, Conservation Justice. Le projet a déjà débuté et commence à montrer de bons résultats, dont la saisie de 86 kg d'ivoire en août 2014.

Principales activités

Les principales réalisations du projet sont :

- 12 trafiquants d'ivoire, des peaux de grands félins, des écailles de pangolins et autres produits illicites sont identifiés ;
- l'arrestation de 8 trafiquants de faune, les poursuites judiciaires et l'exécution des décisions de justice sont facilitées ;
- le grand public est sensibilisé et informé dans les médias sur l'application effective de la loi sur la faune et sur les risques encourus en cas de délit (presse écrite, radio et télévision) ;
- une formation du personnel spécifique de l'administration forestière, des Douanes, de la Justice et des forces de l'ordre en matière de législation sur la faune et de procédures pénales est organisée.



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Pour en savoir plus

www.ffem.fr

Contact projet

Josea S. Dossou-Bodjrenou

ntongmu@yahoo.com